



COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 26 OCTOBRE DEMANDEE AU DIRECTEUR PAR LA CGT

Pont naturel du 24 décembre

Rappels et intervention à l'audience de la délégation CGT

Extrait du compte-rendu du CTL du 16/10 : *Lors du CTL du 5 décembre 2011, le directeur a pris la décision de façon unilatérale de fixer 3 jours de "ponts naturels" pour 2012 pour l'Ille-et-Vilaine: 30 avril, 18 mai, 2 novembre. La délégation CGT était alors intervenue pour lui demander d'organiser une consultation des agents avant de prendre une décision. Refus car, pour le directeur, une consultation n'aurait rien apporté.*

Lors de la séance du 16 octobre 2012, à la demande d'une organisation syndicale, cette question des ponts naturels a été de nouveau débattue, et la position du directeur, si ferme lors du CTL du 5 décembre 2011, s'est très nettement infléchie. Ainsi, s'adressant à "l'intersyndicale", il a demandé si une position unanime se dégagait pour ajouter le 24 et le 31 décembre aux autres "ponts naturels" 2012. La délégation CGT a rappelé sa revendication de consultation préalable des agents sur cette question : le directeur a de nouveau refusé.

Finalement, après discussion, la date du 24 décembre est ajoutée aux ponts naturels 2012. Pour notre part, nous regrettons que cette question n'ait pas fait l'objet d'un véritable débat fin 2011, alors que, avec les autres syndicats, nous avons fait valoir en temps utile des arguments qui n'avaient pas été pris en compte.

Lors de cette audience, nous avons rappelé que de nombreux collègues ont pris leurs dispositions pour la fin de l'année.

Nous avons donc décrit les conséquences de sa décision tardive. Ainsi, si cette décision de rajouter le 24 décembre à la liste des ponts naturels satisfait certainement bon nombre de collègues, elle met également d'autres en difficultés, du fait d'un nombre de jours de congés insuffisant ou de leur module horaire.

Afin de solutionner le problème, nous avons demandé au directeur d'accorder une autorisation d'absence pour tous les agents.

Réponse du directeur

Sur la question de la consultation préalable, le directeur a indiqué que, pour lui, les interlocuteurs sont les organisations syndicales et qu'il ne pouvait pas consulter les agents en nous contournant. Nous lui avons répondu, que cela pourrait se faire en se mettant d'accord préalablement.

A notre demande d'accorder une autorisation d'absence, il nous a répondu qu'il en était hors de question, d'autant plus que seule une minorité de collègues était concernée.

Il a rajouté que les agents ont la possibilité soit de poser une récupération compteur, soit d'être en débit dans la limite de 12h00 ou soit de poser un jour de congé de 2013. Il va faire passer la consigne aux chefs de service.

Sécurisation de l'ascenseur et des escaliers de Magenta et conséquences sur les réceptions des SIE

Intervention de la délégation CGT

La sécurisation des locaux de Magenta apporte des désagréments pour la réception des 3 services des impôts des entreprises de Rennes (Ouest, Nord et Sud).

En effet, désormais, les redevables n'ont plus accès à ces 3 services. L'accès à l'escalier est permis aux seuls agents, avec un code.

L'ascenseur n'est plus accessible aux contribuables : une programmation a été faite pour permettre l'utilisation des ascenseurs uniquement par le personnel.

Or les SIE reçoivent du public de manière régulière: les débitants pour les timbres, les redevables reliquataires, les contribuables qui souhaitent obtenir des renseignements sur leur

dossier en particulier. Cette réception est quotidienne et est loin d'être marginale.

Désormais, un agent du service, suite à l'appel de l'agent du rez-de-chaussée (accueil Pro) doit descendre chercher le contribuable, le fait monter, le renseigne et redescend avec lui pour la sortie.

Autant dire que dans un contexte de pénurie de personnel, l'incompréhension des agents est totale !

Cela engendre des énervements car l'agent est interrompu dans son travail et cette nouvelle procédure est une perte de temps et d'énergie.

Réponse du directeur

Il a reconnu un manque de communication sur la question.

Il souhaite dans un premier temps revoir les chefs de service concernés pour en reparler.

Il a émis deux hypothèses. La première qui consisterait à ne pas remettre en cause le dispositif. La seconde qui aboutirait à désactiver les digicodes et de fait à revenir au système précédent. Mais, selon lui, il est nécessaire de rediscuter de l'accueil professionnel dans son ensemble en traitant à part l'accueil enregistrement. Il a émis la possibilité de recevoir les professionnels au rez-de-chaussée, comme pour les particuliers.

A notre question de savoir comment les valeurs (timbres pour les débitants) allaient être sécurisées, il a répondu qu'il y avait déjà une caisse pour le recouvrement des particuliers qui pourrait, comme à St-Malo, gérer aussi cette mission.

Pour l'accueil enregistrement, en attendant le rapprochement pôle enregistrement-conservation des hypothèques (pour lequel il a répété que la DRFIP 35 ne sera pas direction test), la possibilité d'organiser l'accueil du pôle enregistrement dans les bureaux d'accueil d'une des deux conservations des hypothèques est envisagée.

Application du jour de carence

Intervention de la délégation CGT

De plus en plus de collègues déposent des congés plutôt que de pouvoir bénéficier de congés de maladie, de peur de se voir prélever sur leur paie un jour de carence. A partir de cas concrets, nous avons démontré l'inhumanité de ce décret et ses conséquences pour la santé des agents.

Nous demandons toujours la suppression de cette mesure discriminatoire pour les fonctionnaires, mais en attendant, toutes les dispositions doivent être prises pour une application humaine et intelligente.

Réponse du directeur :

Conscient du problème, il s'est engagé à donner des consignes de souplesse pour les cas les plus lourds dont la division des ressources humaines aurait connaissance.

Visite du directeur général dans le département ?

Intervention de la délégation CGT

Nous avons eu connaissance de l'éventualité de la prochaine visite du nouveau DG en Ille-et-Vilaine. Quand viendra-t-il ?

Réponse du directeur

En effet, c'était bien prévu, mais compte-tenu du planning chargé du DG, ce n'est plus évoqué actuellement. À suivre...

Rennes, le 29 octobre 2012

La délégation CGT : Jacques STEPHAN, Hervé COUVERT

Les représentants de la direction : Pierre-Louis MARIEL, Yvon ZOLLER

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT !

Je participe, je me syndique !

Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon : temps partiel : %

Service ou poste :

Date :

signature



(à remettre à un militant ou envoyer à : CGT - DRFIP35 - Av. Janvier - 35021 RENNES cedex)